

LE PUBLICISTE.

OCTIDI 18 Messidor, an VI.

Convention faite entre le gouvernement piémontais et l'ambassadeur français de faire occuper la citadelle de Turin par les troupes françaises. — Nouvelles de Rastadt. — Détails sur l'insurrection d'Irlande. — Démenti de la prétendue abdication du roi de Sardaigne. — Rixes occasionnées à Fontainebleau entre les Irlandais et les Anglais faits prisonniers à Ostende.



ITALIE.

Extrait d'une lettre de Turin, du 9 messidor.

« La France assuroit son appui pour faire cesser les troubles du Piémont, & n'imposoit qu'une seule condition, une amnistie générale & absolue. Après de longs délais, cet arrangement a été convenu entre le gouvernement piémontais & l'ambassadeur français. Il a été en même tems arrêté que, comme une garantie des bonnes dispositions du gouvernement de Turin, la citadelle de cette ville, l'un des plus beaux ouvrages de Vauban, seroit remise aux Français. Cette convention a été signée hier au soir; & sur-le-champ, un courrier a été expédié au général en chef, Brune, avec lequel M. de Saint-Marsan est chargé de régler ici les articles de détails relatifs à cette capitulation.

» Un avis a été expédié de Naples à Malte, le 29 prairial, au matin, pour annoncer à Buonaparte que la flotte anglaise, forte de douze vaisseaux de ligne, avoit paru la veille, & appareillé à la pointe du jour, faisant route vers la Sicile ».

AUTRICHE.

De Vienne, le 2 messidor.

Le lieutenant-général prince d'Orange a reçu ordre de S. M. de se rendre à l'armée d'Italie. Il s'est déjà mis en route.

On assure que M. le comte de Cobenzel, sera nommé président de la nouvelle commission de banque; M. le comte de Pergen, conseiller aulique, sera vice-président.

M. de Campo Chiaro, qui se trouvoit ici depuis quelques jours, chargé d'une mission de la cour de Naples, vient de recevoir l'ordre de se rendre, sans délai, à Copenhague, pour un objet important. Il y déploiera le caractère d'ambassadeur.

M. le comte de Keller, ministre de Prusse près notre cour, est parti pour Neiss, où il a été appelé par son roi, qui veut conférer avec lui.

ALLEMAGNE.

De Rastadt, le 12 messidor.

Il y a eu aujourd'hui séance de la députation d'Empire. Rien n'y a été décidé. La rédaction du *conclusum* en réponse aux ministres français est renvoyée à lundi prochain.

Le comte de Cobenzel est allé hier à Seltz, où il a donné à dîner à François de Neufchâteau.

Quelques personnes prétendent que ces voyages n'aboutissent pas jusqu'ici à grand chose. Elles croient savoir qu'il n'est sorti jusqu'à présent de tant de conférences

aucune décision importante; & qu'en ce moment elles languissent d'une manière qui pourroit en faire présager la fin prochaine.

Le comte de Metternich va dîner, mercredi prochain, à Seltz, chez François (de Neufchâteau).

Rudler, ci-devant commissaire dans les départemens du Bas-Rhin, a passé ici, allant remplacer Rapinat en Suisse. On disoit aujourd'hui que sa destination venoit d'être de nouveau changée.

M. le comte Léoben, ministre plénipotentiaire de l'électeur de Saxe à Rastadt, est distingué par ses connoissances & par les missions dont il a été chargé, antérieurement au congrès. C'est lui qui a représenté l'électeur au couronnement de Léopold & à celui de l'empereur actuellement régnant. Il a fait preuve de lumières dans plusieurs circonstances importantes, & notamment dans les articles de la capitulation impériale. C'est un des membres de la députation d'Empire qui marque le plus ici par ses votes lumineux. Il sait juger l'attitude politique qui convient à son maître, obligé de ménager à la fois l'Autriche & la Prusse. Il suit parfaitement la ligne qui lui est indiquée par cette position délicate.

Sa manière d'être dans la vie privée est aimable, polie, liante, & lui attire la confiance de tous ceux qui ont avec lui des rapports. Son intérieur est celui d'un excellent père de famille; donnant & recevant le bonheur dans sa maison; & digne d'en jouir.

SUISSE.

De Bâle, le 10 Messidor.

Le rappel de Rapinat & l'annulation des atteintes qu'il avoit portées à notre constitution, ont causé ici une joie inexprimable. Les citoyens Ochs & Dolder ont repris leur place dans le sénat. Le corps législatif s'occupe de nommer deux directeurs. Il paroît que son intention est de réélire les citoyens Pfyffer & Bay; mais le dernier ayant formellement déclaré qu'il n'accepteroit plus cette place, on lui donnera un successeur. Le citoyen Ochs s'est fait beaucoup d'ennemis qui cherchent à l'écartier de cette place. Ceux qui essayent de le repousser, lui donnent pour concurrents les citoyens Guler, Maret, Wernard & Huber.

Les caisses d'état du canton de Luzerne, ont été séquestrées, au profit de la république française, comme propriété des oligarques. Celles de Zurich sont arrivées ici & seront conduites en France.

ANGLETERRE.

De Londres, le 8 messidor.

Les insurgens ont équipé quelques bâtimens à Wexford,

pour croiser dans le canal Saint-Georges & inquiéter le commerce anglais.

L'intention du marquis de Cornwallis, à son arrivée en Irlande, est de changer entièrement le système militaire de ce pays. Au lieu de merceler l'armée royale en petits détachemens, trop foibles pour se défendre & incapables d'attaquer, son plan est d'établir trois ou quatre grandes armées, & d'attacher à chacune d'elles des colonnes mobiles.

Il ne séjournera pas à Dublin; il se portera où le danger paroitra le plus imminent.

Quant au système politique de l'Irlande, on ne s'en occupe point actuellement. On veut d'abord étouffer l'insurrection.

Le régiment du comte Temple, le 2^e régiment de dragons, onze cents *fencibles* du Sutherland, le régiment de Gordon & un autre, sont partis pour l'Irlande.

Les dernières nouvelles de New-York annoncent que les jeunes américains se forment en associations pour la défense de leur patrie, qu'on croit menacée par la France.

S. M. a signé un warent pour le paiement de 13,630 l. sterl, destinés à secourir les émigrés français qui se trouvent en Angleterre.

Les rapports officiels d'Irlande annoncent que les insurgés sont presque battus par-tout où ils se présentent, que plusieurs corps rendent les armes, & que le nord de cette isle jouira bientôt de la tranquillité.

Le président des Etats-Unis a reçu le 11 floréal trois lettres anonymes, qui dévoilaient un complot formé pour incendier Philadelphie le 20. Ce n'est peut-être qu'une fable comme tant d'autres complots.

Le capitaine Bell écrit que la plus grande partie de Wilmington, ville de la Caroline septentrionale, a été dévorée par les flammes pendant la nuit du 12 au 13 floréal.

(*The-Morning-Herald*).

M. Pitt a écrit aux directeurs de la banque pour les engager à prendre pour trois millions sterling des billets de Péchiquier, hypothéqués sur l'emprunt de cette année. Les directeurs ont accepté avec résignation.

Dans une des dernières séances de la chambre des communes, M. Jekil affirma que les Irlandais avoient le droit de s'insurger. Il fut rappelé à l'ordre; & il fut enjoint aux spectateurs de se retirer: ce qui fait que l'on ignore le résultat de cet incident.

Le général Hulse est parti de Brighton, pour aller commander les troupes royales en Irlande.

Le comte d'Exeter a expulsé de sa bibliothèque & livré aux flammes les œuvres de Voltaire, Rousseau, Bolingbroke, & Raynal, ainsi que l'Encyclopédie française.

I R L A N D E.

De Dublin, le 3 messidor.

Les rapports officiels donnent à entendre que l'insurrection ne fera plus de progrès vers le nord. Les insurgés de Ballynabinch ont rendu les armes. Le général Monroe, leur chef est pris, & la tranquillité de la province d'Ulster est assurée.

Les insurgés de Wexford n'ont tenté aucune attaque depuis leur expulsion de Borris dans le comté de Carlow. La disette de vivres & de munitions a produit parmi eux des dissensions. Ils commencent à murmurer contre leurs chefs, & leur armée ne doit pas tarder à se dissiper.

Des détachemens de leurs troupes ont cependant commis, à la faveur de la nuit, quelques ravages dans le

voisinage de Tinchali, & ont même brûlé cette ville.

La brigade des gardes-du-corps est arrivée dans la rivière de Waterford. Le régiment des *fencibles* de Dumfri & de 100^e. régiment de troupes de ligne ont également débarqué en Irlande.

(Extrait du *London gazette*)

Hier, à quatre heures de l'après-midi, le marquis Cornwallis est arrivé dans notre baie. A cinq heures, il rendit au château, escorté par les *fencibles* de Dumfri. Le conseil étant assemblé, il reçut aussi-tôt le serment en qualité de lord lieutenant-général, & de gouverneur d'Irlande.

Lord Camden, son prédécesseur, est parti pour l'Angleterre.

Hier nous avons appris d'Arklow qu'une forte colonne d'insurgés, qui cherchoit à se porter du camp de Wexford vers Kildare, a été mise en déroute par les hessois avec une perte de 900 hommes.

Des lettres reçues hier d'Enniscorthy portent, que le général Dundas a été attaqué par une armée considérable d'Irlandais-unis, qui, après un combat opiniâtre, furent repoussés sur Wexford. Cette défaite leur coupe le passage, à l'aide duquel ils faisoient des incursions dans les comtés de Wichlow & de Carlow.

D'autres lettres ajoutent que les insurgés poursuivis par le général Dundas ont rencontré, aux environs de Carlow, une colonne commandée par le général Needham, qui fit un grand carnage & reprit Gorey.

(Extrait du *Freeman's Journal*)

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

De Seltz, le 11 messidor.

Depuis le 7 de ce mois que le comte de Cobenzel est revenu ici, après une absence de quatre jours, il y a eu journellement des conférences entre lui & le citoyen François (de Neufchâteau). Celle du 7 fut si vive, qu'il parla si haut, que la garde d'honneur fut obligée de s'éloigner à une petite distance de l'hôtel de la légation.

L'envoyé de Danemarck à Rastadt a fait le même jour une visite au citoyen François.

Nous avons en hier ici le citoyen Jean Debry avec sa femme & d'autres citoyennes, & quelques députés du congrès.

On répand l'heureuse nouvelle que, dans la conférence d'hier, M. de Cobenzel & François (de Neufchâteau) sont enfin tombés d'accord sur les points les plus importants. Le soir même, il a été expédié des couriers pour Paris & Vienne. On présume qu'après leur retour, douze ou quinze jours, les conférences se termineront & que les deux ministres quitteront notre ville.

Les conférences étant très-secretes, il n'est guère possible de rien savoir de positif relativement aux objets des négociations & aux points sur lesquels il paroît qu'il s'est entendu.

De Strasbourg, le 12 messidor.

Les lettres de Rastadt nous annoncent que la députée de l'Empire n'a pas encore pris de résolution sur la dernière note des plénipotentiaires français; mais qu'elle est occupée d'entendre & de recueillir les votes des différents députés. Presque tous ont déclaré qu'il falloit faire de nouvelles représentations au gouvernement français pour le prier de se désister de plusieurs de ses demandes, sur-tout de celles relatives à la cession de Kehl & de Cassel, & qu'à la démolition d'Elrenbreitstein. On croit toujour

qu'après beaucoup de pourparlers elle finira par consentir à ce qu'elle ne peut empêcher. Le vote des ministres autrichiens sur la dernière note française est conforme à celui des autres députés. Mais déjà les ministres autrichiens ont fait de pareilles démonstrations, pendant que les ministres du roi de Hongrie ont adhéré aux propositions françaises.

Le citoyen Mingaud, rappelé de la mission qu'il avoit en Suisse, est arrivé ici. Il ne tardera pas à être suivi par Rapinat, rappelé comme lui, & qui sera remplacé par Champigny-Aubin.

De Paris, le 17 messidor.

La prétendue abdication du roi de Sardaigne n'est qu'une fable, comme nous l'avons prévu hier. Tout ce qu'il y a de vrai dans les bruits qui ont couru relativement à ce prince, c'est une convention faite entre lui & le général Brune, en vertu de laquelle les troupes françaises doivent occuper, non ainsi qu'on l'a dit, toutes les places fortes du Piémont, mais seulement la citadelle de Turin, comme moyen de garantie pour l'amnistie promise aux insurgens.

C'est à ce prix que notre directoire exécutif a employé sa toute-puissante médiation pour faire déposer les armes à la république ligurienne, & empêcher les autres républiques d'Italie de prendre part à cette guerre.

— Regnault (de Saint-Jean-d'Angely), ci-devant membre de l'assemblée constituante, embarqué avec Buonaparte, comme son ami, a été chargé par lui d'exercer à Malte les fonctions de commissaire civil. Le général Vaubois restera avec le commandement militaire, & cinq mille hommes de garnison.

— Tout fait espérer, dans la Méditerranée, une suite de succès même maritimes. C'est le 29 prairial au matin que les Anglais ont appareillé de la hauteur de Naples vers Malte. Dans cette traversée ils devoient être, au rapport des marins, fort retardés par ce qu'on appelle les vents mous.

Au surplus, des lettres de Malte disent que Buonaparte comptoit en sortir le premier messidor, laisser tout son convoi dans le port, chercher lui-même les Anglais, & présenter le combat avec toutes les chances de succès que lui donnent les avantages suivans :

D'abord la supériorité du nombre. Il est parti avec treize vaisseaux ; il a armé en flûte à Malte un vaisseau vénitien ; deux autres vaisseaux vénitiens l'ont joint avec le convoi de Civita-Vecchia. Il a pris aussi un bâtiment maltois de 60 canons. Enfin, il a reparti sur sa flotte un grand nombre d'excellens matelots turcs & maltois, & il fera servir son artillerie par des compagnies d'élite des héros de l'armée d'Italie. Quelque soit l'issue du combat, les Anglais doivent au moins en sortir hors d'état de tenir la mer, & par conséquent de nous empêcher de continuer notre expédition.

— Le voyage aérien de Garnerin, avec une jeune personne, est fixé à décadé prochain.

— Le directoire vient de publier le programme de la fête du 14 juillet. Elle sera célébrée au *Champ-de-Mars* par des jeux & des évolutions militaires. Un ballon aérostatique sera élevé après la cérémonie.

— Bertrand de Molleville, ci-devant ministre de la marine en 92, rapporte dans ses mémoires que pendant son ministère, des envoyés secrefs de Typoo-Saib vinrent à Paris pour inviter Louis XVI à faire passer dans l'Inde six mille français. Ils ajoutoient qu'avec ces forces,

leur maître se flattoit de chasser les Anglais de la presqu'île de l'Inde. Louis XVI rejetta cette offre. Il paroitroit que le gouvernement & l'heureux émule d'Alexandre auroient le projet de réaliser cette grande entreprise de Typoo-Saib. Cette conjecture acquiert une nouvelle vraisemblance, d'après la lettre que nous avons citée hier d'alexandrie.

— Il y a à Fontainebleau, environ huit cents anglais & irlandais faits prisonniers à Ostende. Il s'est élevé entr'eux des querelles si violentes sur les attaques de leurs pays, qu'ils alloient se battre avec des armes qu'ils avoient prises aux invalides qui les gardent, si on n'avoit employé la force pour les séparer. On a fait quelques décharges en l'air, afin de leur faire peur.

— Le conseil de guerre réuni à la Haye, pour prononcer sur la conduite du vice-amiral de Winter, dans le dernier combat de la flotte batave contre les anglais, l'a absous, en date du 7 messidor, & a déclaré qu'il avoit dignement rempli son devoir.

— Rapinat ayant aussi demandé, dans sa lettre sur l'épuration des autorités helvétiques, le renvoi de Steck, secrétaire-général du directoire, celui-ci avoit donné sa démission. Le directoire lui a nommé pour successeur le citoyen Mousson (de Morges) ex-membre de l'assemblée provisoire du pays de Vaud.

— Une lettre de Semlin, en date du 5 juin, annonce que Passwan-Oglou a refusé les conditions qui lui avoient été proposées de la part de la Porte, & qu'en conséquence les hostilités avoient recommencé le 28 mai.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CHÉNIER.

Séance du 17 messidor.

On lit la correspondance ; l'administration de Murat, département de la Haute-Garonne, expose qu'un onrigan furieux a dévasté dix communes de son arrondissement ; maisons, bestiaux, moissons, tout a été détruit, tout a péri : les pétitionnaires demandent des fonds pour venir au secours des malheureuses victimes de ce terrible accident.

Le conseil ordonne le renvoi au directoire exécutif.

Des armateurs en course demandent, que conformément aux anciennes loix, les lettres de naturalisation obtenues depuis la déclaration de la guerre, soient regardées comme nulles.

Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Duffos obtient la parole pour une motion d'ordre ; après avoir exposé que l'objet principal dont il faut sans cesse s'occuper, sont les finances, ce nerf de tout état ; il propose quelques mesures qu'il croit propres à contribuer à combler le déficit qui existe : ces mesures concernent les acquéreurs des domaines nationaux.

La première est relative à ceux qui ont acquis, en vertu de la loi du 9 vendémiaire dernier : le rapporteur expose que les bons avec lesquels ils peuvent se libérer, ne sont plus entre leurs mains ; il croit donc qu'il seroit aussi avantageux pour eux que pour le trésor public, de les autoriser à se libérer en numéraire sur le taux de la valeur de ces bons, lors de l'adjudication.

La seconde mesure a pour objet de faire payer en numéraire ceux qui ont acquis en vertu de loix antérieures à celles du 23 ventôse, & qui se sont frauduleusement libérés en assignats postérieurement à l'époque où ces papiers n'ont plus eu cours de monnaie.

La troisième mesure tend à réduire la remise accordée aux administrations pour les ventes des domaines nationaux.

Le conseil ordonne l'impression & le renvoi à la commission des finances.

On lit un message du directoire exécutif, par lequel il transmet au conseil l'état de l'arrière de la liste civile qui se monte à plus de 1200 mille francs.

Par un autre message, le conseil se plaint du défaut d'activité qui retarde la rentrée des contributions directes; il demande une disposition pénale contre ceux qui contribueroient volontairement à ces retards.

Le conseil ordonne le renvoi de ces deux messages à des commissions.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution présenté par Boulay (de la Meurthe), relativement à la manière de faire procéder au remplacement des juges du tribunal de cassation, dont les places sont vacantes. Voici les dispositions de ce projet.

I^{er}. Lorsqu'il vaque des places de juge au tribunal de cassation, & qu'elles ne peuvent être remplies par les suppléans particuliers, qui, conformément à l'article 260 de la constitution, y étoient spécialement appelés, elles le sont provisoirement, & jusqu'aux prochaines élections, par les suppléans des autres juges au même tribunal.

II. Dans le cas prévu par l'article I^{er}, les suppléans sont appelés, par le tribunal de cassation, selon l'ordre alphabétique & alternatif des départemens qui les ont nommés.

III. L'acceptation des suppléans ainsi appelés ne nuit en rien au droit que chacun d'eux a reçu originairement de prendre la place du juge, en remplacement duquel il a été spécialement nommé; & quand ils quittent une place provisoire pour prendre définitivement celle qui leur appartient, il est pourvu à la vacance accidentelle, conformément à la présente loi.

IV. Les places actuellement vacantes au tribunal de cassation, tant par la nomination de cinq de ses membres au corps législatif, que par l'annulation des élections faites en l'an 6, par le département des Basses-Pyrénées, seront remplies conformément à la présente loi.

Berlier combat ce projet de résolution: qu'à voulu, dit-il, la loi du 19 fructidor? que des juges fussent remplacés au tribunal de cassation de manière que la qualité de ceux qui les nommoit fût une garantie contre le retour du mal qu'on vouloit prévenir; il faut donc laisser à cette loi toute sa force; il faut que le directoire exécutif remplace ceux qu'il avoit nommés; il le faut d'autant mieux que la plupart des juges remplacés en fructidor ayant été nommés en 1791 (v. st.) n'appartiennent plus à aucun département, ou ne sauroit donc par quel département faire nommer à leurs places.

Dans les cas ordinaires, Berlier est d'avis que les juges soient remplacés par les suppléans; il présente un projet de résolution conforme à son opinion qui est appuyée par plusieurs membres.

Sterlock est de l'avis de Berlier pour les juges nommés en fructidor; il veut que le directoire les remplace; on parle de principes, a-t-il ajouté; mais déjà les restes de Clichy ne peuvent contenir leur joie; il faut donc maintenir dans toute son étendue la loi de fructidor; l'opinant va plus loin, il veut que le directoire ait le même droit dans les cas ordinaires, comme il l'a pour les autres tribunaux. Il n'y a rien à redouter, quelles que soient les attributions qu'on leur confère, quand ces

attributions lui sont conférées par le corps législatif en vertu d'une loi.

Duplantier dit que puisque la constitution veut qu'il y ait des suppléans, c'est pour suppléer les juges dont les places sont vacantes.

Bezard est d'avis que ces suppléans sont spéciaux & non généraux. Il croit que dans les cas ordinaires les places doivent rester vacantes jusqu'aux élections suivantes, & que dans le cas extraordinaire dont il s'agit le directoire exécutif doit nommer.

Boulay répond que loin de maintenir la loi du 19 fructidor on la détruit, ou plutôt on en fait une autre; elle a voulu que le directoire remplaçât des juges, mais non qu'il remplaçât les remplaçans. Ce seroit à n'en pas finir. S'il doit remplacer les juges dont il s'agit parce qu'il a à nommer, il devra aussi remplacer ceux qu'il nommera en remplacement des autres, par cela seul qu'il en aura nommés. D'ailleurs, étendre la loi du 19 fructidor, l'appliquer là où elle n'est pas applicable, c'est lui porter une atteinte funeste, & fournir contre elle des armes prises dans la constitution & les principes.

Boulay demande la priorité pour son projet: deux épreuves sont douteuses; on procède à l'appel nominal; le projet de Boulay obtient la priorité à la majorité de 157 voix contre 138.

Le reste de la délibération est renvoyé à demain.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution du 27 germinal, relative aux baux passés par anticipation pendant la dépréciation du papier-monnaie.

Bourse du 17 messidor.

Amsterd.....	58 $\frac{1}{2}$, 59 $\frac{1}{4}$.	Montpellier.....	pair 8 j.
Idem cour.....	55 $\frac{1}{2}$, 56 $\frac{1}{4}$.	Rente prov.....	17 f. 75 c.
Hambourg.....	192 $\frac{1}{2}$, 190.	Tiers consol.....	14 f. 75 c.
Madrid.....	12 f. 6 c. à 12 f.	Bon $\frac{2}{3}$	2 f. 51 c.
Mad. effec.....	14 f. 88 c.	Bon $\frac{1}{2}$	2 f. 33 c.
Cadix.....	12 f. 6 c.	Bon $\frac{1}{4}$
Cad. effec.....	15 f.	Or fin.....	106 f. 25 c.
Gènes.....	97, 95 $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg.....	50 f. 50 c.
Livour.....	104 $\frac{1}{4}$, 105, 104.	Portugaise.....	97 f.
Bâle.....	$\frac{1}{2}$ per., 1 $\frac{1}{2}$ per.	Piastre.....	5 f. 40 c.
Geneve.....	2 $\frac{1}{4}$ per.	Quadruple.....	81 f. 25 c.
Lyon.....	pair 20 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 65 c.
Marseille.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 f.
Bordeaux.....	pair 12 j.	Souverain.....	341. 75 c. à 35 c.

Esprit $\frac{3}{4}$, 415 à 425 f. — Eau-de-vie 22 deg., 270 à 290 f.
 — Huile d'olive, 1 fr. 15 à 20 cent. — Café Martin, 3 f. 10 c.
 — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 3 à 6 c. — Coton du Levant, 2 f. 50 à 75 c.
 — Coton des isles, 3 f. 60 à 4 f. 50 c. — Sel 5 f.

OPUSCULES CHIMIQUES, faisant suite à la chimie expérimentale raisonnée. Par Baumé, apothicaire de Paris, membre de l'Institut national. A Paris, chez M. Agasse, imprimeur-libraire, rue des Poitevins, n. 18. Prix 4 fr., & 5 fr. pour les départemens.

LUCIEN (sa mythologie) grec-français-latin, par le citoyen Gall professeur de littérature grecque au collège de France, place Cambrai, un vol. in-4°. Prix. 6 fr. & 7 fr. 50 cent. franc de port; papier vélin 12 fr. & 15 fr. 50 cent. franc de port.

Cet ouvrage doit plaire aux plus avancés, parce que Lucien joint à un style pur, élégant & correct, une érudition aimable, une imagination féconde. Il sera utile aux élèves des écoles centrales, parce que sa phrase est claire, simple & facile. On en a tiré quelques exemplaires papier vélin, en faveur des amateurs qui possèdent les autres ouvrages du savant & laborieux professeur.

A. FRANÇOIS.